



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 86330

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la gestion des pandémies dans notre pays. Il désire connaître les mesures qui sont mises en oeuvre afin de faire face à une éventuelle pandémie.

Texte de la réponse

Dès l'alerte lancée en 2003 par l'organisation mondiale de la santé (OMS) sur le risque de survenue d'une pandémie grippale, la France a entamé des travaux pour se préparer et répondre à la menace d'une crise sanitaire majeure. En 2004, un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale a été élaboré sous l'autorité du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Fin août 2005, le Premier ministre a nommé un délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire, chargé de coordonner et suivre les travaux des différents départements ministériels en la matière. Entre 2005 et 2009, différentes actions ont été menées tant au plan national, qu'eupéen et international, pour préparer le pays au risque de pandémie. Ainsi le plan initial a été rendu public et a pris la dénomination de « plan national de prévention et de lutte contre la pandémie grippale ». Lors de la survenue de l'épisode pandémique, en avril 2009, les travaux étaient en cours. Ils ont permis toutefois de contribuer, dans une large mesure, à la mise en place d'une réponse adaptée à la crise sanitaire, en dépit de la nature différente du virus identifié A (H1N1). Le Gouvernement tire tous les enseignements de la gestion de la crise pandémique 2009-2010 en s'appuyant sur les différents travaux des assemblées parlementaires, des retours d'expérience des services impliqués et des observations relevées aux niveaux européen et international. Ainsi les réflexions et actions entreprises depuis 2004 se poursuivent sous l'impulsion du délégué interministériel à la lutte contre la grippe aviaire et du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). La révision et l'actualisation du « plan national de prévention et de lutte contre la pandémie grippale » sont en cours. Les différents départements ministériels pour leur part, notamment le ministère de la santé et des sports, continuent leur investissement pour apporter à la population la meilleure réponse possible au risque de la survenue d'une crise sanitaire majeure liée à un virus pandémique.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86330

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 2010, page 8697

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12515